



Juin 2019 - La lettre de l'État dans le Lot

[ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019] Une forte mobilisation dans le Lot



Le dimanche 26 mai avait lieu le scrutin national pour l'élection des représentants au Parlement européen.

En France, la participation a connu une hausse de 8 points pour atteindre une participation de 50.12 %. En 2014, la participation à cette même élection était de 42.43 %. Dans le Lot, la participation a connu une hausse similaire. 59.22 % contre 52.91 % en 2014 soit une hausse de plus de 6 points.

Les résultats dans le Lot donnent gagnante la liste LREM avec 22.13 % des voix, suivie de la liste RN avec 19.44 % des voix, puis la liste EELV avec 13.54 % des voix. Ci-dessous une extraction des résultats provisoires départementaux :

Nuance	Tête de liste	Voix	% Ins.	% Exp.
LFI	Mme AUBRY Manon	6 481	4.73	8.57
LDVD	M. DE PREVOISIN Robert	8	0.01	0.01
LEXD	M. CAMUS Renaud	0		
LDIV	Mme MARIE Florie	23	0.02	0.03
LREM	Mme LOISEAU Nathalie	16 728	12.21	22.13
LDIV	M. TRAORÉ Hamada	23	0.02	0.03
LEXD	M. PHILIPPOT Florian	242	0.18	0.32
LDIV	M. ALEXANDRE Audric	6	0.00	0.01
LECO	M. BOURG Dominique	1 311	0.96	1.73
LEXD	M. VAUCLIN Vincent	10	0.01	0.01
LUDI	M. LAGARDE Jean-Christophe	1 615	1.18	2.14
LUG	M. GLUCKSMANN Raphaël	6 822	4.98	9.03
LDIV	M. GERNIGON Yves	2	0.00	0.00
LDIV	M. HELGEN Gilles	36	0.03	0.05
LDLF	M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	2 462	1.80	3.26
LDIV	Mme CAILLAUD Sophie	21	0.02	0.03
LECO	Mme DELFEL Thérèse	62	0.05	0.08
LEXG	Mme ARTHAUD Nathalie	615	0.45	0.81
LCOM	M. BROSSAT Ian	2 485	1.81	3.29
LDIV	M. ASSELINEAU François	837	0.61	1.11
LDVG	M. HAMON Benoît	2 992	2.18	3.96
LDIV	Mme TOMASINI Nathalie	9	0.01	0.01
LRN	M. BARDELLA Jordan	14 692	10.72	19.44
LDIV	Mme CORBET Cathy Denise Ginette	0		
LEXG	M. SANCHEZ Antonio	0		
LDIV	M. DIEUMEGARD Pierre	60	0.04	0.08
LDIV	M. CHALENÇON Christophe	11	0.01	0.01
LDIV	M. LALANNE Francis	428	0.31	0.57
LLR	M. BELLAMY François-Xavier	5 656	4.13	7.48
LVEC	M. JADOT Yannick	10 234	7.47	13.54
LDIV	Mme THOUY Hélène	1 465	1.07	1.94
LDIV	M. BIDOU Olivier	248	0.18	0.33
LDIV	M. PERSON Christian Luc	3	0.00	0.00
LDIV	M. AZERGUI Nagib	3	0.00	0.00
		75 590		

Retrouvez l'ensemble des résultats du département du Lot sur notre [site Internet](#).

[SÉCURITÉ ROUTIÈRE] Appel à la vigilance et à la responsabilité citoyenne

Chaque décès sur les routes du Lot est une perte inacceptable. Les nombreux accidents constatés les semaines passées doivent être pour nous tous un avertissement. Ainsi, la lutte contre l'insécurité routière n'est jamais gagnée d'avance. Même lorsque on constate une dynamique à la baisse de l'accidentalité sur le département, la vigilance de tous doit rester à tout moment et en tout lieu en alerte.

L'heure n'est pas à la morale mais bien au constat. Et ce constat, c'est que l'insécurité routière augmente en ce début d'année 2019 dans le département du Lot.



Le nombre d'accidents pour les 4 premiers mois de l'année 2019 est au niveau du nombre d'accidents comptabilisés à la fin juillet 2018. Il correspond déjà à la moitié des accidents enregistrés sur l'ensemble de l'année précédente. De même, une forte hausse du nombre de blessés est constatée en ce début d'année. À ce jour, le nombre de blessés s'élève à 45, soit près des 2/3 du nombre total de blessés de l'année 2018.

Et déjà 6 morts... 6 morts de trop ! 6 décès dans un accident de la route qui auraient pu être évités. Alcoolémie, stupéfiants, vitesse excessive ou inadaptée, utilisation de perturbateurs comme le téléphone portable pour n'en citer qu'un. Voici les principales causes de l'accidentalité dans notre département.

C'est pourquoi Jérôme Filippini, préfet du Lot, a décidé de réunir les principaux acteurs de la sécurité routière pour que d'une même voix nous appelions nos concitoyens à faire preuve de responsabilité lorsqu'ils prennent le volant ou le guidon, de vigilance sur la route aux abords des croisements et des zones de visibilité réduites, de respect des règles de la sécurité routière.

Les services de l'État appellent à une mobilisation pleine et entière et avec leurs partenaires continueront de veiller sur les routes. Je souhaite une mobilisation pleine et entière des différents acteurs de la sécurité routière pour enrayer cette hausse de l'accidentalité dans notre beau département.

L'analyse des principales causes de l'accidentalité dans le département du Lot, réalisée par les acteurs de la sécurité routière, a été retranscrite dans le document général d'orientation (DGO) et a servi de bases à son contenu. C'est ce document et ses actions qui ont fait l'objet d'un point d'étape ce jeudi 16 mai 2019.

L'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) de la direction départementale des territoires (DDT), réalise chaque mois un bilan de l'accidentalité sur le département. Ce document est consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/securete-routiere-r3727.html>

[SAVE THE DATE] Assises départementales des maladies neurodégénératives dans le Lot le 14 juin 2019



Maladie d'Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques... En Occitanie ces maladies chroniques et invalidantes concernent aujourd'hui plus de 80 000 patients mais aussi leurs proches qui les accompagnent au quotidien.

En juin dernier, des assises régionales dédiées aux maladies neurodégénératives ont été organisées par l'Agence Régionale de Santé Occitanie à Toulouse et ont réuni plus de 900 participants. Après le succès de cette journée, la dynamique se poursuit dans chaque département d'Occitanie au plus près des patients, des aidants et des professionnels.

Dans le LOT ces assises se tiendront le 14 JUIN 2019 de 11H à 18H30 Espace MURAT / LABASTIDE MURAT

Déjeuner libre avec possibilité de restauration en extérieur : Assiettes Quercynaises (producteur local)

L'objectif de cette rencontre est de réunir autour d'échanges de pratiques, de témoignages et de réflexions sur ces pathologies, toutes les personnes concernées, les patients, leurs proches, les bénévoles et les professionnels.

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires sur <https://www.assises-maladies-neurodegeneratives2019.fr>

Programme de la journée en pièce jointe.

Nous comptons sur votre mobilisation pour faire de cette rencontre un succès, et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour tout renseignement complémentaire : 05.81.62.56.15

[CARTE BLANCHE] Mobilité - Expérimentation du dispositif de co-voiturage ECOSYST'M avec le centre social et culturel de Biars-sur-Cère



Le centre social et culturel R. Doisneau expérimente, en partenariat avec la Préfecture du Lot et l'association ECOSYST'M, à partir du mois de mai et jusqu'à la fin de l'année 2019 un dispositif de co-voiturage local adossé à une monnaie locale.

Contrairement aux systèmes de co-voiturage classique, Ecosyst'M donne accès au service de covoiturage sur des trajets de courte distance ponctuels ou réguliers. Ce service exclusivement réservé aux particuliers n'a pas été conçu à des fins lucratives, mais **dans un esprit de citoyenneté active**. Le covoiturage évite également toute transaction financière entre covoitureurs et coviturés, par l'usage de « fichets kilométriques » d'une valeur de 0,5 cts du Km et la mise en place d'une monnaie spécifique le « CAUVALDOR ». Cette monnaie peut être utilisée dans tous les services payants du centre social et culturel (cinéma, sorties, ateliers, cyberbase,...).

Si vous souhaitez être conducteur ou passager ou même les deux, **rien de plus simple**, rendez-vous dans votre centre social et culturel à Biars sur Cère pour vous informer et vous inscrire au dispositif. Ce système est sécurisé et des personnes de tous âges sont inscrites sur la base de covoiturage. **Des difficultés pour vous déplacer, le souhait de partager votre voiture pour les trajets professionnels ou envie de rendre service, n'hésitez pas à vous inscrire** il y a sûrement quelqu'un qui doit se rendre au même endroit au même moment.

En adhérant au **dispositif soutenu par votre collectivité CAUVALDOR**, vous participerez activement à **une mobilité éco-durable**, encore une bonne raison de devenir « Ecosyst'm ».

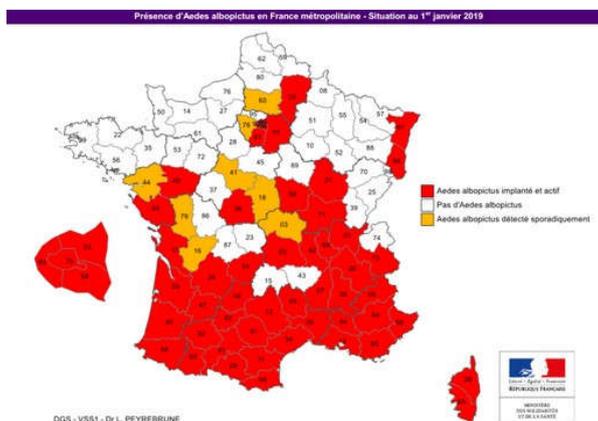
**Pour plus d'information : Centre social et culturel R. Doisneau
94 ave de la République 46130 BIARS SUR CERE
05.65.38.03.79**

[MOUSTIQUE TIGRE] Surveillance du moustique tigre, votre vigilance est notre meilleur atout



L'*Aedes albopictus* ou « moustique tigre » est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l'Océan Indien où une épidémie de dengue est en cours sur l'île de La Réunion. En métropole, il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004, et est [désormais présent dans 51 départements](#). Ce moustique est actif en métropole et en capacité de transmettre le chikungunya, la dengue et zika de mai à novembre.

La capacité du moustique tigre à être « vecteur » du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire, pour les autorités sanitaires et leurs partenaires durant sa période d'activité. L'objectif de cette [surveillance renforcée](#) est double. Il s'agit à la fois de ralentir la progression de l'implantation du moustique tigre dans les départements et de limiter le risque d'importation et de circulation des virus dont il peut être le vecteur en métropole.



Des gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigre et aider à prévenir l'introduction de la dengue, du chikungunya ou du zika en métropole. **En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes, qui permettent la reproduction du moustique, autour de son domicile.**

Les professionnels de santé pleinement mobilisés

Les autorités sanitaires rappellent aux professionnels de santé qu'il est très important de signaler à l'Agence régionale de Santé tout cas de dengue, de chikungunya ou de zika. Ce signalement permet également aux autorités locales de mettre en oeuvre des mesures de gestion autour des cas. Ainsi, pour éviter la mise en place d'un cycle de transmission autochtone de ces maladies, une enquête est réalisée autour de chaque cas humain recensé dans un

département où le moustique tigre est installé. S'il est effectivement présent autour du domicile du malade, des traitements insecticides sont réalisés par des opérateurs publics de démoustication.

Pour obtenir plus d'information rendez-vous sur le [site du ministère des Solidarités et de la Santé](#) ou sur le [site de l'ARS Occitanie](#).

76 suspensions administratives du permis de conduire en mai 2019



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Mai 2019 :



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.